

M. ANDERSON: Aucune.

M. MALLETTE: J'ai entendu beaucoup de gens envier les fonctionnaires parce qu'ils avaient une pension après un certain nombre d'années de service, qu'ils aient versé une contribution ou non.

M. ANDERSON: Vous faites une déclaration très large.

M. MALLETTE: Mon ami vit à Toronto, où l'on est probablement mieux renseigné qu'à Montréal. Mais je l'ai entendu dire très souvent à Montréal.

Le PRÉSIDENT: En considérant les demandes que vous adressent vos électeurs pour les faire entrer dans le service, ne croyez-vous pas qu'ils pensaient avoir raison?

M. MALLETTE: Absolument. M. Anderson a plus d'expérience que moi.

Le PRÉSIDENT: Peut-être M. Anderson n'a-t-il pas eu cette expérience à Toronto.

M. ANDERSON: Le service civil n'a pas de meilleur ami que je l'ai été; mais je n'aime pas les déclarations sans preuves.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il n'y a aucun avantage à insister.

M. MALLETTE: En tout cas, nous n'y pouvons rien. Il en est probablement ainsi.

M. WHITMORE: Je crois qu'il en est probablement ainsi.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est assez bien compris. Y a-t-il quelque question sur la première recommandation spéciale—la condition des dix ans? D'autres témoins ont traité ce point. La plupart de ces recommandations ont été faites par diverses associations; de sorte que si nous évitons les interrogatoires superflus, on ne devra pas en conclure que nous sommes indifférents à leurs doléances. Elles ont déjà été présentées. C'est également vrai du second vœu,—les allocations aux dépendants.

*M. Pottier:*

D. Au bas de la page 5:

La loi actuelle, dans certains cas, met une prime à la résignation de l'emploi en face de la mort, et ne reconnaît pas les droits des dépendants, sauf tel que mentionné.

Que signifie cette prime à la résignation en face de la mort? Qu'on nous explique cela.—R. (M. Whitmore): Je remarque que cela a été discuté par M. Phelan.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WHITMORE: Si le Comité désire que j'en parle, je le puis, mais M. Phelan a complètement épuisé la question dans le témoignage que j'ai lu. On met un homme dans l'alternative de décider s'il démissionnera ou continuera de vivre; s'il ne prend pas la bonne décision, il peut se trouver toujours vivant, mais sans emploi et sans retraite.

*Le président:*

D. En ce qui concerne le numéro 3, j'aimerais poser une question. Le mémoire dit que la retraite volontaire à l'âge de soixante ans permettrait aux employés de se retirer et en même temps avancerait les promotions dans le service,—ce dont je conviens,—et économiserait de l'argent au pays. Je voudrais savoir si l'on a étudié un cas, ou si l'on a imaginé un cas typique, permettant de faire la démonstration, au lieu d'une simple affirmation, en ce qui concerne l'économie pour le pays.

M. HILL: Cela ne pourrait pas faire économiser d'argent.

Le PRÉSIDENT: On déclare que cela économiserait de l'argent au pays, et je voudrais savoir sur quoi se fonde cette déclaration.

[M. J. C. Beauchamp.]